

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 230

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 47 QUINQUIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Reculer l'âge de départ à la retraite est non seulement un scandale social mais aussi un contresens économique en bloquant le partage du temps de travail, avec les plus jeunes notamment et avec les actifs les plus âgés. 40 % des plus de 50 ans ne sont pas en activité, et parmi les plus de 60 ans, 360 000 personnes sont concernées. Ces chiffres datent d'avant la crise du Covid. Or l'année 2020 a vu exploser le nombre de personnes au chômage. L'aberration d'un recul de l'âge de départ à la retraite est donc encore plus criante aujourd'hui. Par ailleurs, la justification de l'allongement de l'espérance de vie n'est plus valable pour justifier un tel recul. Aujourd'hui l'espérance de vie stagne depuis 2014 et elle est même en baisse pour les femmes. Dans des pays plus atteints par la destruction néolibérale des systèmes de solidarité comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, elle recule même. Quant à l'espérance de vie en bonne santé, elle recule en France et se situe aux alentours de 63 ans. Inmanquablement, nous ne pouvons que nous opposer à cet article ajouté par les sénateurs au PLFSS pour 2021.